

## LA MOBILISATION CONTINUE

## MAINTENIR LES CONTRACTUEL(LE)S QUI ACCOMPAGNENT LES JEUNES QUI ONT AFFAIRE À LA JUSTICE

Nous vous avons informés récemment d'un plan d'austérité qui frappe la Protection Judiciaire de la Jeunesse avec le non-renouvellement d'un nombre important de contrats concernant tous les corps professionnels dont les psychologues. Une journée de mobilisation avait été décidée par l'intersyndicale comprenant le SNPES/FSU, la CGT, l'UNSA PJJ et la CFDT avec qui le SNP est en lien.<sup>1</sup>

Cependant, lors de l'audience avec la direction de la PJJ ce 14 août, journée de mobilisation médiatiquement bien relayée², il a été confirmé par la directrice de la PJJ que la réserve budgétaire débloquée par le ministre de la Justice ne servirait pas à renouveler tous les contrats indispensables pour maintenir les prises en charges des jeunes et le bon fonctionnement des services. L'évaluation des suppressions des contrats concernerait 500 personnes.

L'intersyndicale a pris acte de ce positionnement où la radicalité budgétaire est privilégiée au détriment de la qualité des accompagnements des jeunes et de leur famille en lien avec la dégradation des conditions de travail des professionnels. Atteindre ce public confronté à de multiples difficultés en restreignant toujours plus un service public est le choix sans concession de cette direction.

Rappelons que cette petite administration d'Etat prend en charge des jeunes dont les juges des enfants, juges d'instruction ont ordonnés des mesures d'investigation, d'accompagnement éducatif, de placement dans le cadre de mesures judiciaires. Nombre de services d'hébergements, de milieu ouvert sont déjà en surcharge de travail malgré l'emploi de contractuels. La difficulté de recrutement par voie de concours pour garantir *a minima* une pérennité de titulaire signe déjà une désaffection pour des emplois où l'épuisement professionnel est connu.

Nous ne pouvons que soutenir, à nouveau, l'appel à la grève de l'intersyndicale pour le 29 août afin de maintenir tous les contrats<sup>3</sup>.

Le SNP continue de défendre la qualité et la continuité du service public pour que les psychologues notamment soient plus nombreux pour assurer la prise charge des publics les plus fragilisés.

40 Rue Pascal/porte G 75013 PARIS Tél. : +33 (0)7 49 32 12 20

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Communiqué intersyndical du 14 août : https://psychologues.org/wp-content/uploads/2024/08/Communique-intersyndical-du-14-aout.pdf

Communiqué du SNP du 14 août : https://psychologues.org/wp-content/uploads/2024/08/jeunes-justice.pdf

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Article du Monde: https://www.lemonde.fr/article-offert/umwzszpwjknx-6282151/une-baisse-de-ses-effectifs-inquiete-la-protection-judiciaire-de-la-jeunesse?lmd\_medium=al&lmd\_campaign=envoye-parappli&lmd\_creation=android&lmd\_source=default

<sup>3</sup> Communiqué intersyndical du 29 août : https://psychologues.org/wp-content/uploads/2024/08/Communique-intersyndical-29-aout.pdf